

L'association

Les Ordis Libres

présente son exposition 2015



Logiciels libres



Internet



FabLabs

Liberté, Égalité, Fraternité
avec le numérique aussi



www.lesordislibres.fr
contact@lesordislibres.fr

1 Partager son travail, ses œuvres, pour être utile à d'autres

Ce sont des développeurs qui, ayant créé des programmes pour leur propre besoin, ont choisi de les partager. Ce qui leur était utile pouvait être utile à d'autres. C'était le début des logiciels libres, permettre à d'autres de réutiliser ce qui avait déjà été développé.

Les logiciels libres se définissent maintenant par quatre libertés.
Un logiciel propriétaire est le contraire d'un logiciel libre.

On peut comparer à un gâteau et sa recette

0 Liberté d'UTILISER le logiciel

Vous avez le droit d'utiliser le logiciel comme bon vous semble. Il n'y a pas de restriction d'usages, de jetons, de clé, de date butoir, de versions obligatoires.



Vous pouvez manger votre gâteau avec les doigts ou avec une fourchette, par petit bout ou tout le gâteau d'un seul coup, commencer le dimanche et le finir dans la semaine. C'est vous qui choisissez.

1 Liberté de COPIER le logiciel

Vous pouvez dupliquer et diffuser le logiciel autant de fois que nécessaire. Vous n'êtes pas limité dans le nombre de licences installées. Vous pouvez installer votre logiciel préféré chez votre grand-mère, votre tonton, vos amis...



Vous pouvez en faire pour tout votre quartier

2 Liberté d'ÉTUDIER le logiciel

Vous avez accès au code source, utile pour les développeurs. Permet de comprendre le fonctionnement, de réutiliser une partie du développement, de décrypter les formats d'échange utilisés, de recompiler le programme pour le faire fonctionner sur un autre matériel.



La recette est prévue pour quatre, mais vous avez invité des amis.

Lire la recette vous permet d'adapter les proportions et de faire un gros gâteau pour vos amis gourmands.

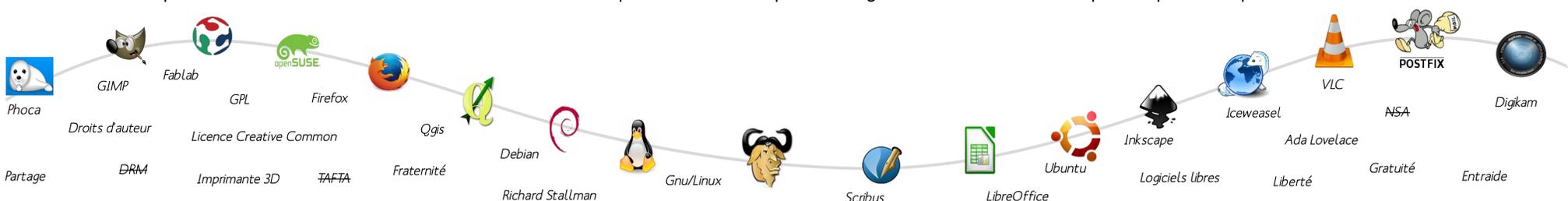
3 Liberté de MODIFIER le logiciel

L'accès aux sources permet la modification du programme. Cette liberté est fondamentale pour rester indépendant des choix d'un éditeur qui peut avoir des contraintes, voire des intérêts, éloignés des vôtres.



Le pâtissier peut préférer le chocolat, il a une plantation en Amérique latine, mais vous préférez les fraises de votre jardin.

Il y a souvent confusion entre libre et gratuit. Un logiciel libre est presque toujours gratuit, un logiciel gratuit n'est pas forcément libre. Certains éditeurs fournissent une version gratuite d'un logiciel, version allégée d'une version plus complète payante. C'est une pratique commerciale, qui doit vous amener à acheter la version complète. Ce n'est pas un logiciel libre car il ne respecte pas les quatre libertés



Droit d'auteur : moral ou patrimonial ?

Droit moral



Inaliénable.
Le Capital est et restera l'œuvre de Karl Marx
Les Misérables, celle de Victor Hugo.
Il s'agit de reconnaître la paternité d'une œuvre.

Droit patrimonial

La loi du 13/01/1791, issue de la Révolution, crée un droit d'exclusivité pour les auteurs pour leur permettre d'avoir des revenus de leur travail. La durée de ce droit a été augmentée à différentes reprises, pour atteindre 70 ans* après la mort de l'auteur. Pendant ces 70 ans, utiliser, copier, modifier, nécessite l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants-droits et souvent le paiement de droits. L'auteur n'a pas le choix de partager ou non son œuvre.



Est-il normal que des héritiers touchent de l'argent pour une œuvre qu'ils n'ont en rien contribué à créer ?

Des licences pour partager sans perdre son âme

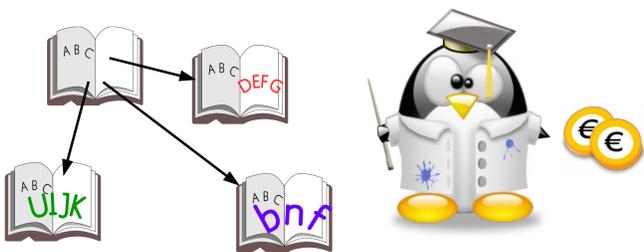
Des licences permettent maintenant aux auteurs de choisir les conditions de partage de leur œuvre. La gestion des droits via une société type Sacem n'est pas obligatoire. Différentes licences existent pour décliner les principes de base - liberté de copier, de modifier, de diffuser - suivant le droit juridique du pays, le type d'œuvre et l'intégration de l'œuvre à d'autres qui ne sont pas sous une licence libre.

La licence GNU-GPL

La mère de toutes

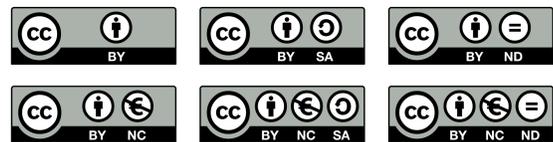
<https://www.gnu.org/licenses/gpl.html>

Écrite par Richard Stallman (1989) pour permettre aux développeurs de partager leur travail : naissance du copyleft.
L'auteur peut décider de permettre aux autres d'utiliser, d'étudier, de modifier et de diffuser son œuvre, à condition de faire de même avec la nouvelle œuvre.



Six licences Creative Commons

<http://creativecommons.fr/>



- BY - obligation de citer l'auteur.
- NC - pas de démarche commerciale.
- ND - modification interdite.
- SA - partage aux mêmes conditions.
Ex : si vous modifiez l'œuvre, vous devez mettre votre création sous la même licence.

Rédaction : raconter la vie de Karl Marx

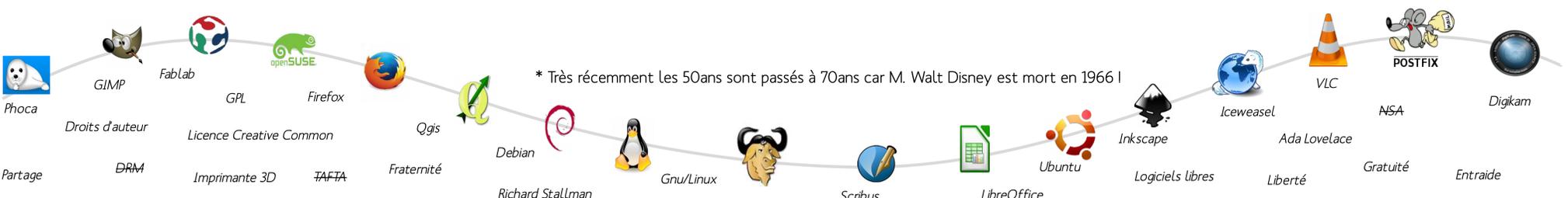


Le contenu de Wikipédia est sous licence Creative Commons, BY-SA.
Comme tout le monde, vous avez le droit d'en utiliser un article, mais il faut citer l'auteur de l'article en question. L'Éducation Nationale dispose par ailleurs de droits particuliers

Comment rémunérer les auteurs ?

Les licences libres ne règlent pas la question de la rémunération de l'auteur. Plusieurs pistes sont envisagées et testées, mais la situation reste souvent fragile :

- pour les développeurs : payés par leur entreprise, le coût étant réparti sur plusieurs entreprises, celles-ci y trouvent leur compte.
- participation des collectivités locales par mise à disposition de développeurs, correctrices, traducteurs, formatrices...
- revenu de base, salaire à vie : un revenu qui serait attribué à tous, et qui ne serait pas lié à un emploi.



* Très récemment les 50ans sont passés à 70ans car M. Walt Disney est mort en 1966 !

Je cherche un logiciel libre pour...

3

Ou comment sortir du monde propriétaire ?

Quelques logiciels libres parmi les plus courants

En 2015, les besoins courants sont largement couverts par les logiciels libres. Certains sont très aboutis, d'autres moins. N'oubliez jamais qu'il y a beaucoup de travail de bénévoles derrière ces outils.

Les logiciels indiqués ci-dessous sont des exemples parmi d'autres, sans prétention de classement de logiciels meilleurs que d'autres. Un annuaire complet de logiciels libres pour tous les usages est édité par Framasoft : www.framasoft.net.

Utiliser Internet

Créer un site, un blog

Messagerie

Thunderbird

Joomla!

Drupal

Spip

Firefox

Naviguer sur le Web

Rechercher

FramaBee

Télécharger

BitTorrent

KTorrent

Réseau social

Framasphere

Chiffrer des messages

OpenPGP

Médias

Classer, ranger, trier les photos

Digikam

Musique

Amarok

Modifier les photos

Gimp

Publier ses photos sur le web

Piwigo

Lire des vidéos

VLC

Montage vidéos

Kdenlive

Avidemux

Coeur de l'ordinateur

Ubuntu

GNU/Linux

Debian

mageia

Mageia

Bureautique

Traitement de texte

LibreOffice writer

Emacs

Tableur

Libre Office Calc

Présentation

Libre Office Impress

Art et sciences

Infographie, mise en page*

Scribus

Libre Office Draw

Plans, Cartographie

Qgis

FreeCad

Animation 3D

Blender

Dessin

Inkscape

Calcul scientifique

Scilab

Organigrammes, schémas

Dia

*cette expo est réalisée avec LibreOffice Draw

Pour les installer, les utiliser ?

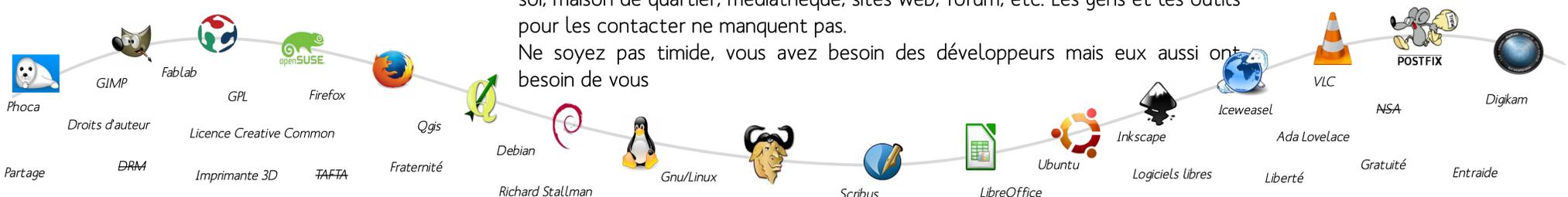
Vous êtes :

- Sous Mac : monde fermé à l'opposé de celui du libre, il existe néanmoins quelques logiciels. L'occasion de jeter un œil vers un autre monde ?
- Sous Windows : beaucoup de logiciels libres existent et ils s'installent comme tous les autres.
- sous Linux : chaque distribution fournit une panoplie de logiciels qui s'installent en un clic.

Se faire aider par la communauté

Leurs communautés sont la force des logiciels libres : association près de chez soi, maison de quartier, médiathèque, sites web, forum, etc. Les gens et les outils pour les contacter ne manquent pas.

Ne soyez pas timide, vous avez besoin des développeurs mais eux aussi ont besoin de vous

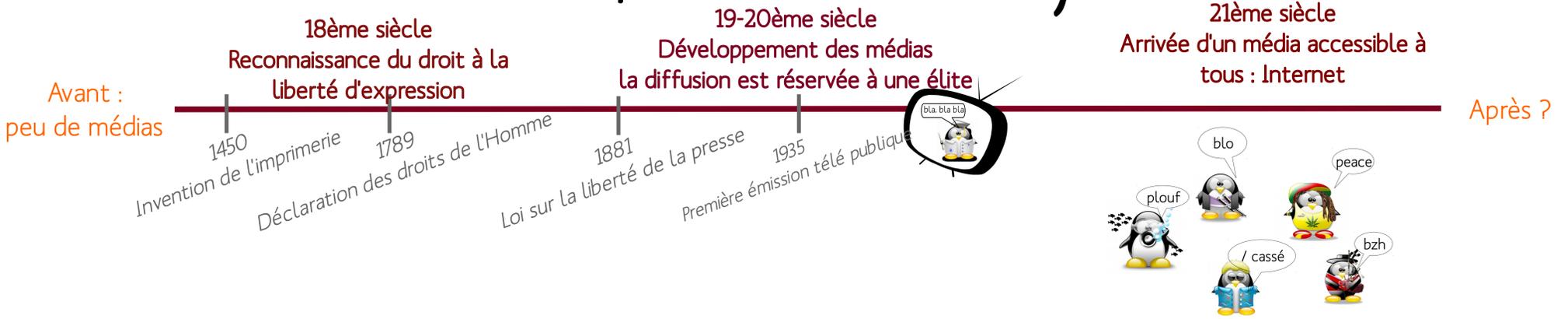


Internet : un outil révolutionnaire

4

Un réseau neutre et non centralisé pour garantir la liberté d'expression

La liberté d'expression : une longue bataille



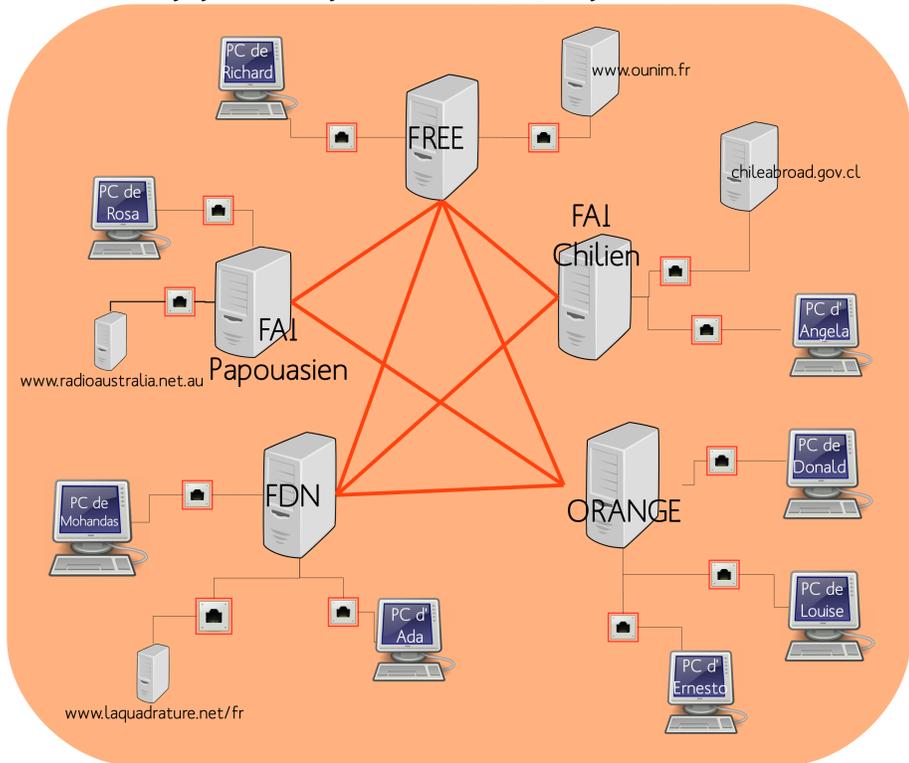
L'accès à Internet : un droit constitutionnel depuis 1789

Déclaration du Conseil Constitutionnel sur la loi HADOPI

(décision n° 2009-580 DC du 10 juin 2009)

« Considérant[...] qui [les pouvoirs de la HADOPI] peuvent conduire à restreindre l'exercice, par toute personne, de son droit de s'exprimer et de communiquer librement, notamment depuis son domicile; que, dans ces conditions, eu égard à la nature de la liberté garantie par l'article 11 de la Déclaration de 1789, le législateur ne pouvait, quelles que soient les garanties encadrant le prononcé des sanctions, confier de tels pouvoirs à une autorité administrative dans le but de protéger les droits des titulaires du droit d'auteur et de droits voisins »

Fournisseurs d'accès internet : les portes d'entrée au réseau



Un fournisseur d'accès, ou FAI, est une entreprise, une association, qui vous permet de vous raccorder au réseau internet. Celui-ci est constitué de tous les fournisseurs d'accès et des machines connectées derrière ces FAI : serveurs de site internet, ordinateurs personnels, téléphones mobiles...

Les FAI jouent donc un rôle crucial dans le bon fonctionnement d'internet.

La connection entre deux FAI dépend de négociations entre les deux parties. Ce qui explique que tous les FAI ne sont pas connectés directement entre eux. Les infos passent alors par d'autres relais.

Le schéma est un schéma explicatif. Il ne représente pas la réalité des connections entre les FAI réels. Les noms des sites sont réels mais pas nécessairement connectés aux bons FAI.

Prise réseau RJ45

Qui sont Richard, Angela, Donald, Louise, Ernesto, Ada, Mohandas et Rosa ? Voir panneau 10

Deux caractéristiques d'Internet garantissent la liberté d'expression

c'est un réseau **non centralisé** (voir panneau 5)

c'est un réseau **neutre** (voir panneau 6)



Internet : un réseau non centralisé

5 Tout le monde est à égalité sur le réseau

Un réseau non centralisé permet à tout le monde de s'exprimer

Tous les ordinateurs sont interconnectés. Internet est un réseau en étoile.

Comme le réseau est en étoile les données qui circulent n'ont pas de chemin privilégié.

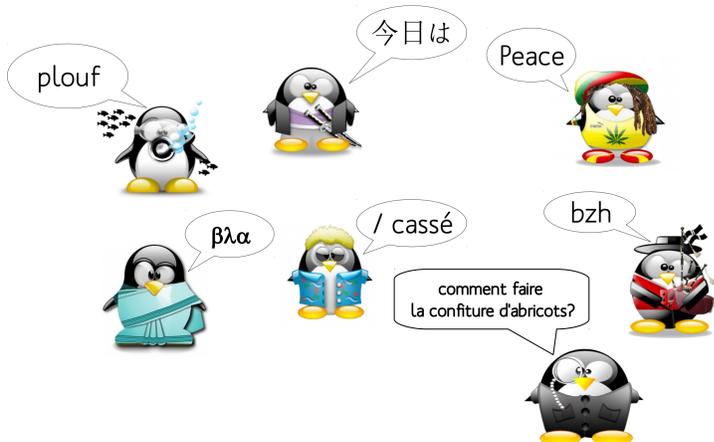
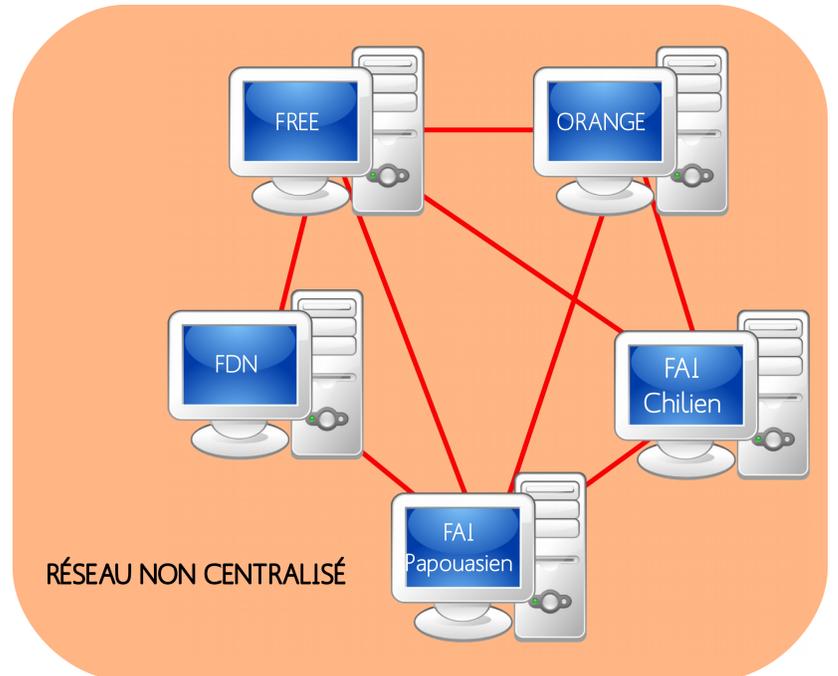
Tous les ordinateurs sont à la fois émetteurs et récepteurs. Ils ont tous de l'information et se la partagent.

Cela donne des avantages pour la liberté d'expression :

- techniquement, si un morceau du réseau est en panne, cela ne bloque pas la transmission des données. Il y aura toujours un autre serveur pour prendre le relais.
- le blocage ou la censure du réseau est très difficile.

Pendant le printemps arabe en 2011, en Égypte, la FDN (French Data Network), fournisseur d'accès Internet associatif, a permis aux égyptiens d'accéder à internet malgré la censure, via un modem téléphonique basique.*

* FAI : voir panneau 4

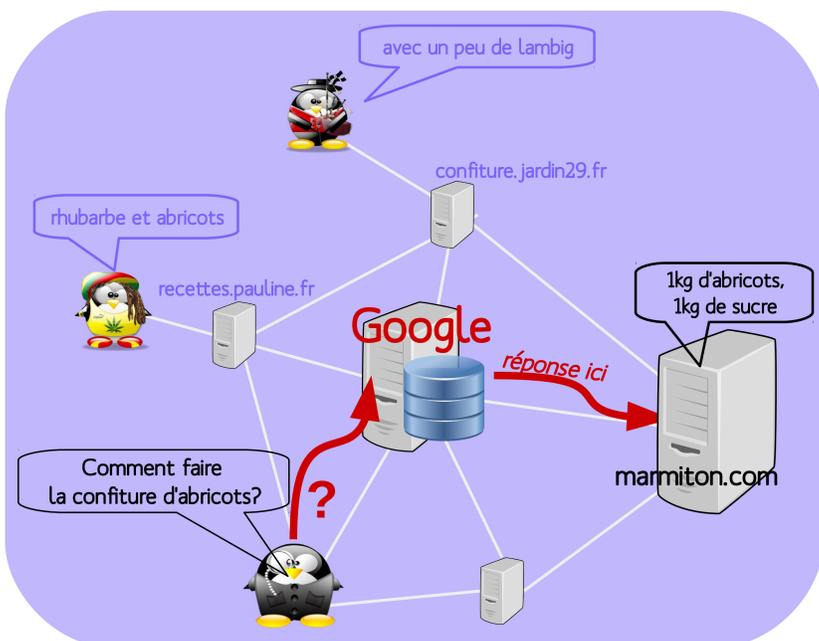


Sur Internet tout le monde a accès à la parole publique et à l'information diffusée par tous.

Tenir un blog, participer à un site internet, écrire sur les réseaux sociaux, publier des photos, sont à la portée de tous, moyennant un accès à internet et un apprentissage, les deux étant souvent disponibles en médiathèque, maison de quartier, ...

Internet en danger de centralisation par Google, Facebook...

Bien qu'il existe de nombreux sites internet qui disposent de l'information qui vous intéresse, tout le monde n'est pas à égalité.

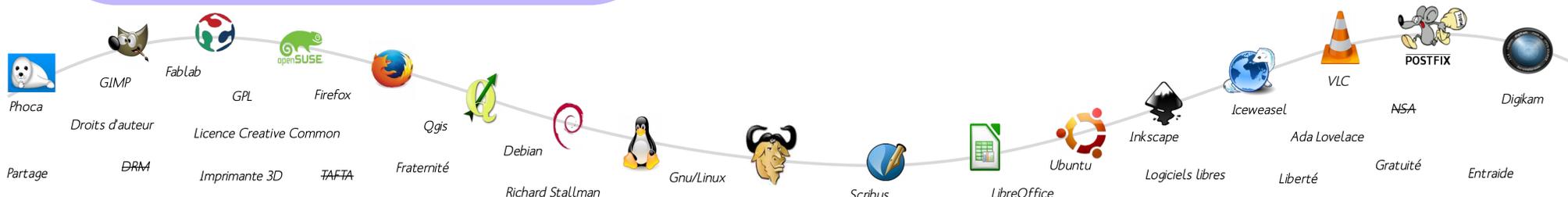


En passant systématiquement par Google pour faire ses recherches, on fait de cette société un centre du réseau qui peut décider des informations qui vont être visibles ou non.

Ses algorithmes, extrêmement sophistiqués et secrets, utilisent, entre autre, les informations récupérées sur vous-même, vos habitudes de navigation, de recherche. Google décide de ce qui peut vous intéresser ou non, sur ses propres critères qui ne sont pas nécessairement les vôtres...

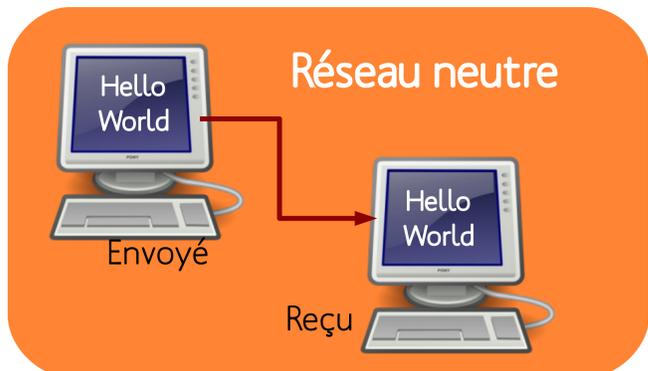
Il existe d'autres moteurs de recherche : Framabee (libre), Duckduckgo (non libre).

De même en mettant toutes ses photos sur Facebook, on fait de celui-ci un centre du réseau qui peut faire ce qu'il veut de l'information.



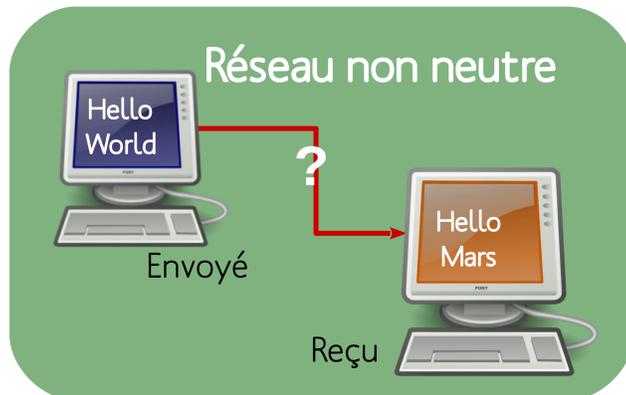
Qu'est-ce que la neutralité du réseau ?

Ce qui est acheminé sur le réseau n'est pas vérifié, personne ne contrôle le contenu. Ce que vous envoyez arrive au destinataire et est strictement identique à votre envoi



Si le réseau est neutre :

- je sais que l'information reçue est fiable.
- toutes les informations sont traitées à égalité.



Si le réseau n'est pas neutre :

- je ne sais pas si ce que je lis est bien ce qui a été écrit.
- il est possible que le réseau achemine prioritairement certains messages et en ralentisse d'autres.

La Poste est un réseau neutre : le facteur n'a absolument pas le droit de lire votre courrier et de ne pas le distribuer si le contenu ne lui plaît pas.

Pendant les guerres, l'Armée a censuré le courrier, néanmoins celui-ci était tamponné et signé, la censure était visible.



Seul un juge peut décider de faire ouvrir votre courrier.

C'est la garantie que le « secret de la correspondance » sera assuré.

le secret de la correspondance est garanti par la directive européenne 97/66 du 15 décembre 1997

La neutralité du net est remise en cause

Des exemples récents montrent que la neutralité n'est pas toujours respectée par les FAI*, notamment dans l'égalité de traitement des usagers.

- dégradation des conditions d'accès au site Dailymotion pour les abonnés de Neuf-Cegetel en 2008
- limitations différenciées dans l'accès des utilisateurs aux contenus de prestataires différents (offre Orange-Deezer)

* FAI: Fournisseur d'Accès Internet, voir panneau 4

Censure administrative

Une censure administrative est une censure qui ne passe pas par la case justice

Le décret n° 2015-125 du 5 février 2015 dans le cadre de la loi LOPPSI institue une **censure administrative** d'Internet.

Des services administratifs pourront demander aux fournisseurs d'accès de bloquer des sites faisant l'apologie du terrorisme.

Comme <http://zad.nadir.org/> site des occupants de la ZAD de Notre Dame des Landes en lutte contre un aéroport par exemple ?

Et ceci hors de tout cadre judiciaire et dans l'opacité la plus complète. Nous ne sommes plus dans un état de droit.

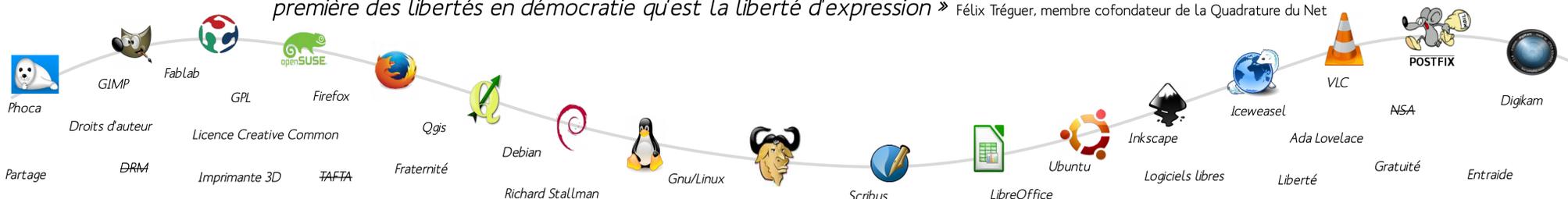


Concrètement,

Si l'administration décide de « bloquer » un site, celui-ci continuera d'émettre. Le blocage consiste juste à empêcher l'accès au site, tout au moins pour un citoyen lambda sans connaissance spécifique informatique. Le contenu n'est pas supprimé à la source.

D'autres solutions existent, voir les propositions de **La Quadrature du net** sur leur site: <http://www.laquadrature.net/fr>

« La France persiste dans le contournement du pouvoir judiciaire, trahissant la séparation des pouvoirs pour attenter à la première des libertés en démocratie qu'est la liberté d'expression » Félix Tréguer, membre cofondateur de La Quadrature du Net



Le Fablab : le lieu où l'on fabrique ensemble

Le MIT (Massachusetts Institute of Technology, Etats-Unis) créa le premier Fablab et sa charte.

Les notions de partage, d'éducation et de documentation y sont mises à l'honneur. La mise en réseau des fablabs est un des buts clés de la charte

L'imprimante 3D est souvent associée à l'idée de fablab. Or avant d'imprimer il est nécessaire d'avoir le dessin de l'objet en numérique, qui fait ainsi souvent l'objet de partage. Et presque naturellement les valeurs du libre se sont propagées petit à petit aux objets ainsi fabriqués.

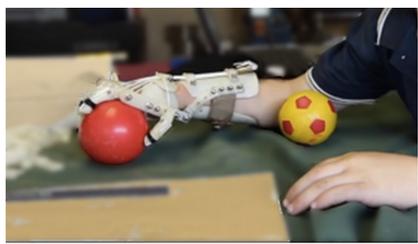
Plus d'infos sur le mouvement des fablab : www.fablab.fr



Que fabrique-t-on ? En théorie tout et n'importe quoi



Une clé sur mesure.



Une prothèse réalisée avec une imprimante 3D



<http://openrov.dozuki.com/>

OpenRov : un robot libre pour explorer les fonds marins



Un jeu de fléchette électronique maison

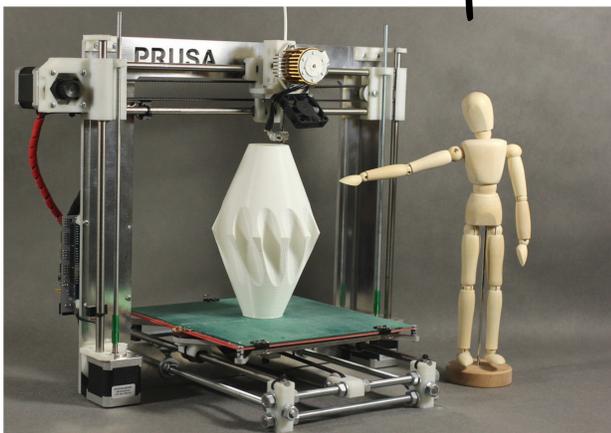
Les règles sont programmables. c'est le développeur qui gagne -

Maîtrise de l'objet fabriqué

La mise en commun d'outils permet de maîtriser ce qui est fabriqué même lorsqu'on a peu de moyens. Les expérimentations sont partagées et documentées. Grâce à Internet, l'innovation devient mondiale.

On peut envisager une banque mondiale de dessins, de pièces détachées et lutter contre l'obsolescence programmée.

Des machines numériques à la portée de tous



Exemples : les fraiseuses, les tours, les découpeuses laser, les imprimantes 3d.

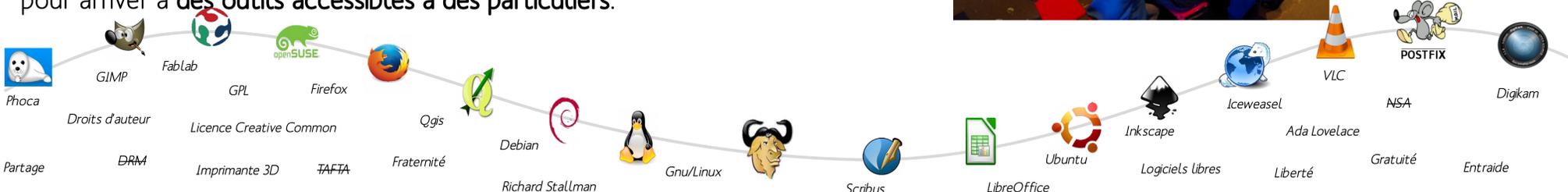
Les machines-outils à commande numérique sont des machines qui, pilotées par un ordinateur, permettent de créer un objet physique à partir d'un modèle virtuel.

Si ces machines existent depuis plus de 50 ans pour certaines, leur taille et leur prix ont considérablement diminué dans les dix dernières années pour arriver à des outils accessibles à des particuliers.

Pousser la porte d'un Fablab

Vous avez envie d'essayer, d'aller voir ?
Oui mais ils sont plus jeunes, plus vieux, il n'y a que des garçons ? ...
Ne vous arrêtez pas aux apparences, vous serez bien accueilli.

Prenez toutes et tous votre place dans les Fablabs.



La circulaire est passée inaperçue dans le grand public et chez les fonctionnaires, pourtant elle ouvre la porte aux logiciels libres dans les ministères et Les collectivités.



*Circulaire 5608/SG du 19/09/2012 - Extraits :
 Désormais, pour répondre aux besoins métiers, le logiciel libre doit être considéré à égalité avec les autres solutions. C'est dans cette évolution que s'inscrit l'usage du logiciel libre dans l'administration.*

Tout ce qui est écrit en italique sur ce panneau est extrait de la circulaire

Le Guide pratique des logiciels libres dans l'administration réalisé par L'ADDULACT est également très utile (<http://www.addulact.org>). Par ailleurs L'APRIL propose une analyse de la circulaire sur son site : <http://www.april.org>.

Elle est très complète : de l'argumentaire sur les avantages des logiciels libres à la réglementation des marchés publics, en passant par des conseils pratiques sans oublier de prendre en compte l'organisation des ministères, la circulaire fait le tour de la question.

Elle est accompagnée par le **Socle Interministériel des logiciels libres**, gamme très large de logiciels et le **Référentiel Général d'Interopérabilité** qui traite des formats de fichiers. <http://references.modernisation.gouv.fr>.

Argumentaires sur les avantages du logiciel libre

3.1. Avantages

En fonction des cas d'usage, les avantages suivants peuvent être apportés par le logiciel libre, dans le contexte public :

- Le logiciel libre n'est pas gratuit mais souvent moins cher, et surtout son coût est modulable en fonction de la criticité des systèmes ;
- Le logiciel libre est piloté par les besoins, minimisant les évolutions superflues ;
- Le logiciel libre permet de gérer les versions selon son contexte, et même de se fixer sur une version en assurant son support à long terme ;
- Le logiciel libre facilite les expérimentations et l'adaptation au volume d'usage, l'absence de droit d'usage permettant de varier fortement sans contrainte ;
- Le logiciel libre facilite la mutualisation entre acteurs publics que cela soit dès l'expression de besoins ou en capitalisant sur des souches existantes ;

vive le logiciel libre



Nous ne pouvons qu'encourager les élus et les personnels concernés à lire de près cette circulaire

Marchés publics

La circulaire souligne la compatibilité des logiciels libres avec les marchés publics, c'est même un avantage certain par rapport aux logiciels privateurs*

Contextes favorables ou non

La circulaire précise les situations favorables ou non à l'installation de logiciels libres. Parmi les favorables : logiciel libre existant mondialement reconnu, nombreux utilisateurs exigeant beaucoup de licences, faible concurrence, ...

2.3. Le libre, un modèle de service

(..) Il est important à ce sujet de relever que le Conseil d'État a validé ce principe de libre concurrence, dans un modèle de service autour des souches libres, dans l'arrêt n°350431 du 30 septembre 2011. L'administration peut choisir unilatéralement une solution libre, étant entendu que son utilisation est possible par tous les acteurs et que ceux-ci peuvent donc fournir sans entrave extérieure une offre de service adaptée

3.3.1.5. Face à des situations de faible concurrence

Certains produits d'éditeur ont de moins en moins d'alternatives commerciales crédibles, le leader du marché ayant éliminé la concurrence. Le logiciel libre apporte alors des possibilités alternatives. (...)

Les ministères financiers ont démontré l'intérêt de l'utilisation du logiciel libre dans ce contexte, dans le cadre de la reprise d'une application en Cobol. L'usage d'OpenCobol leur a permis de réduire le coût d'un facteur supérieur à 10.

* logiciel privateur (ou propriétaire) : qui ne respecte pas les 4 libertés des logiciels libres, voir panneau n°1

Actions ministérielles et participation à la communauté

chez nous c'est fait

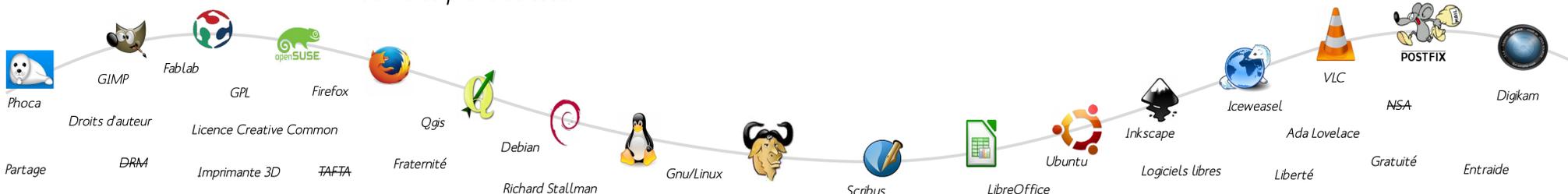


4.2. Activer un réseau d'expertise sur les souches de convergence

L'efficacité de la mise en commun autour du logiciel libre vient aussi du partage d'expertise et de la montée en compétence sur les souches. Chaque ministère peut difficilement être compétent sur l'ensemble des souches, mais chacun a des compétences. La constitution d'un réseau d'experts permet de faire profiter l'ensemble des administrations des expertises ponctuelles nécessaires. (...)

4.4. Contribuer de manière concertée sur des souches choisies

(..) pour respecter la logique de la dynamique du libre, il est nécessaire que l'administration contribue aussi directement sur l'enrichissement fonctionnel de certaines souches, en particulier sur celles avec lesquelles il fait le plus d'économies. En réinjectant une faible part de la dépense évitée, les ministères pourraient avoir une action significative d'amélioration de l'offre au profit de tous.



« T'es communiste et tu connais pas les logiciels libres ? »

9

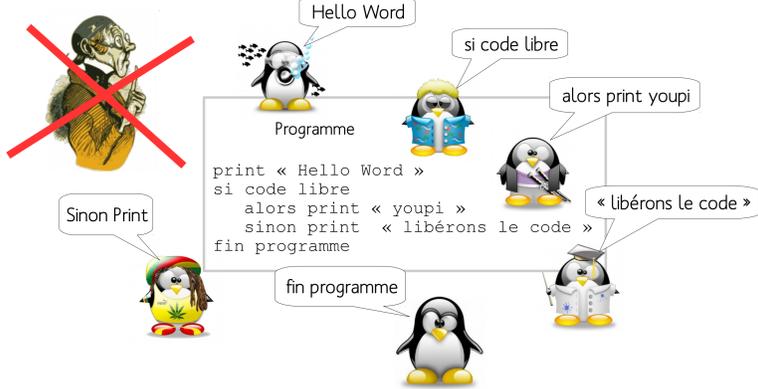
Question posée par un libriste surpris à une communiste perplexe

Tinou : « Cette réflexion m'a été faite par un libriste convaincu, il y a déjà quelques années. Il y avait une telle surprise dans sa voix que je me suis demandé ce que pouvait bien être ces logiciels libres que, communiste, j'étais sensée connaître. Je me suis renseignée, et j'ai retrouvé dans le logiciel libre ce qui motivait mon engagement communiste : le bien commun, le partage, et en prime un enthousiasme et un élan militant disparu depuis longtemps »

Creative COMMONs* – COMMUNiste : une même racine, le hasard ?

* voir panneau n°2

C'est MON code



Non aucun hasard. On retrouve comme valeur fondamentale dans les deux cas la notion de mise en commun, de partage ; **partage de l'œuvre numérique** d'un côté, **partage des richesses produites** de l'autre. Et pourtant la rencontre entre les deux mondes n'est pas toujours évidente.



Les libristes, hackers et fablabistes vous diront qu'ils ne font pas de politique : pas d'encartement, le libre, le fablab ne sont ni de droite, ni de gauche. Quant aux hackers, l'idée même d'organisation comme les partis politiques, leur donne des boutons.

Combien de personnes engagées, militantes, se battent pour un autre partage des richesses, et pourtant **continuent à utiliser des logiciels privateurs***, et donc à donner de l'argent aux plus grands milliardaires de la planète ?

* : Un logiciel privateur est un logiciel qui ne respectent pas les 4 libertés définissant un logiciel libre (voir panneau n°1)

Les libristes, hackers, fablabistes ne militent-ils pas, à leur façon ?

Et si tout ce mouvement, avec ses diverses communautés, participait à redonner son sens à la politique en tant qu'organisation de la cité, décidée par ses citoyens ?

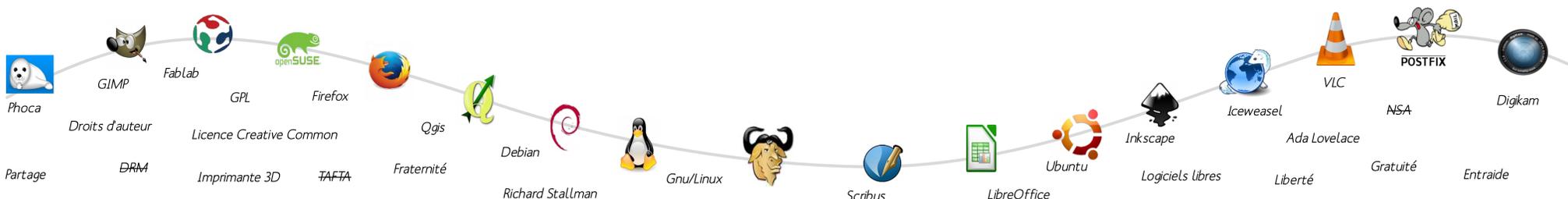
Car la politique ne s'entend pas qu'au sens de « parti politique », « politique » vient de **politikos** : « de la cité ».

- Redonner du sens à son travail par la maîtrise des outils.
- Organiser une communauté de développement autour d'un logiciel libre.
- Défendre le partage de la culture, de l'information.
- Faire de la formation, aider les utilisateurs.

Quelques questions pour alimenter le débat, la parole est à vous...

- Pourquoi le geek est-il majoritairement de sexe masculin, vivant la nuit ?
- Comment conjuguer le fonctionnement horizontal du monde du libre avec la structure verticale des partis politiques ?
- La *todocratie*, ou reconnaissance par ce qu'on fait, s'oppose-t-elle à la démocratie ?
- Comment rémunérer les auteurs ?
- La rencontre libristes et communistes est-elle possible ?

- Les fablabs (économie locale un peu comme les AMAP) peuvent-ils remettre en cause le système capitaliste ?
- Un syndicat doit-il défendre le logiciel libre dans son entreprise ?
- Les logiciels libres, les fablabs peuvent-ils faire entrer la démocratie dans l'entreprise ?
- Comment éviter l'épuisement des développeurs de logiciel libre ?
- Et l'informatique à l'Éducation Nationale ?



Hackers

Qu'est-ce qu'un hacker ?

Définition par les hackers : Le hacking est l'usage créatif des techniques, l'art de démonter les systèmes pour en construire d'autres en fonction de ses besoins, de son plaisir. « Hacker » en anglais signifie « mettre en pièce »

Larousse 2012 : personne qui s'introduit frauduleusement dans un système ou réseau informatique

Le sens des mots a une grande importance : et pour vous qu'est-ce qu'un hacker ?

Libristes

Sans communauté, un logiciel libre n'existe pas. On les appelle les libristes, les geeks, souvent invisibles, ou existant par leur pseudo.

Ces communautés ont inventé leurs propres démocraties : reconnaissance par ce qu'on fait, fonctionnement horizontal, diversité des modes d'organisation, etc.

Prendre mais aussi donner : pourquoi pas vous ?

Ont participé à cette exposition

Conception et réalisation

L'association Les Ordis Libres :
Sylvie Péron, Marianne Thomas, Christine Péron,
Damien Profeta, Mathias Thomas.

Nous remercions Yann Le Pollotec pour la création de l'espace du libre à la fête de l'Huma.

Nous dédions cette expo à Robert et Gigi qui nous ont fait faire nos premiers pas sur La Fête de l'Huma et dont les valeurs nous ont conduit au monde du libre.

Illustrations

En cas de ré-utilisation des panneaux de l'exposition merci de vérifier que les licences des illustrations sont compatibles avec votre utilisation

Illustration	Licence	auteur	site web
police KG Bouquiniste	For non-profit and/or non-commercial usage-- as long as your stuff is not racist, hateful, or anti-Christian, you are free to use it as you wish!	Kimberly Geswein	
police Manksans		Manfred Klein	
tux drapeau rouge	Public Domain CCO		http://pixabay.com
tux	Public Domain	Larry Ewing	http://commons.wikimedia.org
tux chantier	CC BY-NC-SA	kami23	http://tux.crystalxp.net/
tux prof	GNU LGPL	Overlord59	http://tux.crystalxp.net/
Tux cuistot	GNU LGPL	isb	http://igloo.crystalxp.net/isb
vieux prof	Public Domain	StefanvonHalenbach	http://openclipart.org
euros	Public Domain	Laser_engravers	http://openclipart.org
élève	Public Domain	lmproulx	http://openclipart.org
video	Public Domain	ousia, Farmeral	http://openclipart.org
note	Public Domain	MrTossum	http://openclipart.org
tux plongeur	CC BY-NC-SA	HalitYesil	http://tux.crystalxp.net/
tux marin	GNU LGPL	eliaden	http://tux.crystalxp.net/
tux gentleman	GNU LGPL	Nagaya	http://tux.crystalxp.net/
tux breton, Metz gendarme, rasta	GNU LGPL	Fcys14	http://tux.crystalxp.net/
tux blessé	GNU LGPL	Overlord59	http://tux.crystalxp.net/
tux G2	CC BY-NC-SA	Overlord59	http://tux.crystalxp.net/
ordinateur	Public Domain	warszawianka	http://openclipart.org
arduino	CC BY SA	Arduino Decimila	http://fr.wikipedia.org/
jerry can	CC BY SA	Jerry Clan Côte d'Ivoire	http://fr.wikipedia.org/
prothèse main			http://www.framablog.org/
tux élu	GNU LGPL	Larry Ewing, Tiyounim	http://blogounim.fr
tux ouvrier	GNU LGPL	rheve	http://tux.crystalxp.net/
tux plombier, maçon	CC BY-NC-SA	kami23	http://tux.crystalxp.net/
patron d'usine	Public Domain	inconnu	http://commons.wikimedia.org/
usine	Public Domain	ben	http://openclipart.org

Les prénoms des ordinateurs sont ceux de

Ada	Ada Lovelace	1815-1852	auteure du 1er algorithme publié, le langage ada a été nommé en son honneur
Angela	Angela Davis	1944	philosophe, féministe, membre des Black Panthers, militante des droits civiques aux USA
Donald	Donald Knuth	1938	pionnier de l'algorithmique, créateur de Tex
Ernesto	Ernesto Guevarra	1928-1967	révolutionnaire, guerilleros, dirigeant de la révolution cubaine
Louise	Louise Michel	1830-1905	institutrice, militante anarchiste, féministe, figure de La Commune de Paris
Mohandas	Mohandas Gandhi	1869 - 1948	homme politique indien adepte de la non-violence et de la désobéissance civile
Richard	Richard Stallman	1953	Le père des logiciels libres, du projet GNU, de la licence GPL
Rosa	Rosa Luxembourg	1871-1919	révolutionnaire, fonda la ligue spartakiste et le parti communiste allemand

Ont contribué au financement participatif :

Céline Clément, Glullu soutien des livres Roms, JmLaurent29, Pascal Savoldelli, Ccazin, Sam _ oth , Legreg, Qesh, Ubuntomz, Ophelia-noor, Raspoutine-3, Ilaro _ Cruz, Boyquotes, Mhep, Vknecht, Sanchez-10, Evelyne Le Pollotec, Saby43, Jciafrate, Patrice Guillaume, Murasakiiru, Les amis d'Emmabuntus, Alkeo, Tomachampigny, Yann Le Pollotec, Hubyfranck, Oliviervan, _ Olf _ , Jérôme Choain, Kamel Brahmi, Jccrannou, Jaxom _ 99, Watsdesign, Nouchemi, Phoe, Kttfsh, Theo Abramowicz, Chausseeeeette, CaptainO, Quelod, Patrick du Chemin, Ordi2014, Melle Ellute, Auryno, Laure-100, Any Péron, Stanlog, Pellet Alain, Anny-3, Quentin, Piguet, Alain Mignot, Geekalpine, Maziar, Isabelle Guilherme, Wandrille Jumeaux, Igor Zamichiei, Michel Jallamion, Popof-3, Jmdigny, Collectif Emmabuntus, Franck Mouly, Mtouverey, Silvio Lauro, Hervé Bramy, Raymond Pradeloux, Lionel Stouder, Anny le Pollotec

Réalisation : Les Ordis Libres, licence CC-BY-SA, LGPL, V2.0 2015, www.lesordislibres.fr

